



Séance du 16 Mars 2023 à 18h00

DELIBERATION N° 2023_11

Objet : Compte Administratif 2022 – Budget annexe

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois de mars à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de réunion du SEMOCTOM à Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais							
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Monsieur CAZE	X	Madame MOULIA		Monsieur JOINEAU	Ex	Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	X	Madame LHOMET		Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur CAZENABE	Ex	Madame DU TEIL		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	Ex	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	Ex	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE		Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT	X	Madame SLATCHETKA		CDC Les Rives de la Laurence			
Monsieur BISCAICHIPY	Ex	Madame MENARD		Monsieur BALLION	Ex	Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	X	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	Ex	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
CDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	Ex	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	X	Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	X	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	X	Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				Monsieur TEISSIER	X	Madame ORNON	
Madame REVAULT		Monsieur LE PROUX DE LA RIVIERE		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur DAVIAUD		Monsieur DONNEUX		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY		Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON	X	Monsieur REDON	
Monsieur VACHER	X	Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN		Monsieur REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	Ex	Monsieur TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		CDC du Crétonnais			
Monsieur BUISSERET	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	Ex	Madame SIMON		Monsieur TARbes	Ex	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	X	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA	X	Monsieur RAPIN		Monsieur CHIRON-CHARRIER	X	Monsieur RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Monsieur BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Monsieur LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Pouvoirs :

Monsieur DAURAT donne pouvoir à Madame DOREAU
 Monsieur PUJOL donne pouvoir Monsieur RIBEAUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Michel DULON

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 33	
<i>Suffrages exprimés</i> 35	<i>Pour</i> 35	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	10 mars 2023		

Rapporteur : Monsieur LATASTE

Après s'être fait présenter le compte administratif,

Monsieur Jean-François AUBY, Président du SEMOCTOM, conformément aux articles L5212-16 et L2121-14 du CGCT, s'étant retiré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		- €		- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	1 695 797,69 €	1 695 797,69 €			1 695 797,69 €	1 695 797,69 €
TOTAUX	1 695 797,69 €	1 695 797,69 €	- €	- €	1 695 797,69 €	1 695 797,69 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser					- €	
TOTAUX CUMULES		- €	- €	- €	- €	- €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €		- €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Comité Syndical, à l'exception de Monsieur AUBY, Président actuel qui n'a pas participé au vote :

Article 1

Adopte le Compte Administratif 2022 – Budget annexe du SEMOCTOM

Article 2

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable de Castres-Gironde seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Léon, le 17 mars 2023

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Jean-François AUBY

Le Secrétaire de séance

Michel DULON